



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les conséquences pour les viticulteurs de la déconsommation d'alcool en France

Question écrite n° 30305

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la tendance structurelle à la déconsommation de vin en France confirmée par une étude publiée par Santé Publique France et relative au comportement des Français pendant la période de confinement. Cette étude révèle en effet que la consommation d'alcool des Français a atteint aujourd'hui un niveau historique bas avec des répercussions directes sur les producteurs. Pour le vin en particulier, le circuit de vente hors domicile (cafés, hôtels, restaurants - CHR), les cavistes et les ventes directes qui représentent au total 30 % des ventes en volume de vin était à l'arrêt. De ce point de vue, un taux réduit de TVA sur le vin consommé sur place accroîtrait la marge des restaurateurs et faciliterait la relance. Les professionnels estiment que le confinement devrait représenter une baisse de ventes de vin de l'ordre de 40 % à 50 % minimum pendant cette période. Contrairement à ce que l'on a pu constater dans d'autres pays, les ventes réalisées en grande distribution ne sont pas venues compenser le marché du CHR, avec une baisse marquée des achats sur l'ensemble du rayon « alcools ». C'est pourquoi il demande la mise en place d'un dispositif de neutralisation de l'impact fiscal et social de l'augmentation des volumes de stocks (produits invendus du fait de la crise sanitaire) sur option de l'exploitant et la possibilité de ne pas fiscaliser l'utilisation, en 2020, des sommes antérieurement épargnées au titre de la Dotation Pour Aléas ou de la Déduction pour Epargne de Précaution (DEP). Plus globalement, il souhaiterait connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour soutenir la filière tout en continuant à promouvoir une consommation responsable de vin, seule à même de lutter contre les excès et de préserver l'héritage culturel de la viticulture française, en assurant sa transmission aux générations futures.

Texte de la réponse

La propagation du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite, à laquelle il convient de faire face collectivement avec un triple défi, sanitaire, économique et social. Le Gouvernement est aux côtés des viticulteurs pour les aider dans cette crise globale. Des mesures de soutien aux entreprises sans précédent ont été mises en place pour toutes les filières et notamment la filière viticole dès le début de la crise (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel...). Au niveau européen, la France a défendu l'octroi de flexibilités aux États membres pour mettre en œuvre les mesures des programmes sectoriels de l'Union européenne pour la viticulture et qui ouvrent la possibilité dans ces programmes de financer un dispositif de distillation de crise. Malgré tout, la crise sanitaire due au virus covid-19 a touché de plein fouet le secteur de la viticulture, qui est particulièrement dépendant de secteurs fermés administrativement du 17 mars au 2 juin 2020 et des marchés à l'exportation. La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines sur les importations de vin en octobre 2019. Ce sont plus de 85 000 entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernées partout en France. Dans ce contexte, le Gouvernement a rencontré l'ensemble des représentants de la filière à de nombreuses reprises pour faire le point de la situation et étudier comment améliorer le soutien qui leur est octroyé. À l'issue de ces échanges, le Gouvernement a annoncé un dispositif de soutien exceptionnel et spécifique au secteur pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de son activité : - des exonérations de

cotisations sociales pour les très petites entreprises et petites et moyennes entreprises les plus en difficulté ; - un dispositif de distillation de crise à hauteur de 211 millions d'euros (M€), annoncé pour des crédits nationaux et des crédits européens du programme d'aide national dans le secteur vitivinicole ; - une aide au stockage privé à hauteur de 35 M€ ; - une relance de la demande d'un fonds de compensation au niveau européen. C'est au total un plan de soutien spécifique à la filière viticole qui s'élève à 246 M€, hors exonération de cotisations sociales. La stratégie de déconfinement progressif déployée par le Gouvernement à partir du 11 mai 2020 a permis de constater une évolution favorable de la situation sanitaire et de décider la réouverture des cafés et restaurants, à partir du 2 juin 2020. Dans ce contexte, la filière vitivinicole devrait pouvoir relancer ses activités et retrouver progressivement ses débouchés. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30305

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4120

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6256